

PROGRAMME D' ACTIONS DE PRÉVENTION DES INONDATIONS - PAPI 3 VIDOURLE

**CONCERTATION PRÉALABLE AU PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE SÉCURISATION
DE LA RIVE DROITE DU VIDOURLE**

RÉUNION THÉMATIQUE – LES ENJEUX AGRICOLES

– MARDI 18 MARS 2025 -

Compte rendu de la séance de questions / réponses

La réunion se déroule le mardi 18 mars à 18h30 dans la salle Jean-Claude Carrière à Marsillargues. Les participants sont accueillis par Monsieur Patrice SPEZIALE, Maire de Marsillargues et la réunion est placée sous l'autorité de Monsieur Florian ROCHETTE Directeur général de l'EPTB Vidourle, représentant Monsieur Pierre Martinez son Président. Elle est animée par Damien CHOMETTON, Consultant en concertation.

INTERVENANTS EN TRIBUNE :

- **Monsieur Florian ROCHETTE – EPTB Vidourle, Directeur Général de l'EPTB Vidourle**
- **Monsieur Serge ROUVIERE – EPTB Vidourle, Directeur général des services technique**
- **Monsieur Sébastien JOURNET – EPTB Vidourle, Chargé de mission réduction de la vulnérabilité**

GARANTS DE LA COMMISSION NATIONALE DU DEBAT PUBLIC

- **Madame Rache VINDRY**
- **Monsieur Pierre-Yves GUIHENEUF**

Nombre de participants : 53

Durée de la réunion : 2H05

Nombre de questions : 15

Méthodologie : le contenu de la présentation (35 écrans) figure en pièce jointe de ce document. Sont consignées les seules questions ou observations des participants ainsi que les réponses apportées à ces dernières.

Monsieur Alain DELMAS - Exploitant agricole à Marsillargues

Dans votre présentation, il y a beaucoup de choses qui nous choquent. On parle de 2400 m³.s au pont de l'autoroute.

Nous, notre calibre ici, c'est 1100 m³.s au pont de Lunel. Je ne vois pas où on va chercher des 2400 m³.s beaucoup plus haut.

On parle du système assurantiel, vous parlez de perte de récolte. Et la perte de foncier, qui la prend en compte ?

Quand vous savez qu'un hectare de verger, aujourd'hui, c'est 70 000 euros. Qui va la prendre en compte ? Je ne sais pas, il y a quand même un certain moment où j'ai du mal à comprendre.

Vous présentez des choses mais vous ne nous donnez aucun chiffre, comme vous aviez pu le faire en Mairie de Marsillargues il y a quelques années.

On nous disait, on va baisser le niveau de l'eau à Tamariguières de 8 cm, avec un chenal de 50 m dans le bois du Boucanet.

400 m, c'est combien ? Mais si vous l'avez là, sur la diapo. Aujourd'hui, on nous parle sur le système endigué de Marsillargues, mais il faudrait peut-être aussi aller à la mer, parce que je pense que c'est encore là que ça coince le plus.

Combien il en passe au pont des Abîmes 700 m³ ? Il faut peut-être prendre le problème à la base ? Aller le chercher à la mer et le faire remonter et vous verrez que ça marchera très bien.

Et l'entretenir, contrairement à ce qui a été fait jusqu'à aujourd'hui, c'est-à-dire qu'il faut recalibrer les berges pour que le Vidourle puisse passer.

Le fleuve ne doit pas finir sa course dans la commune de Marsillargues, il doit finir sa course à la mer, pas plus qu'à Saint-Laurent.

Il faut qu'à un moment donné, on se pose les vraies questions. C'est tout ce que je voulais dire, parce que franchement, et ce n'est pas la première fois qu'on le dit, mais on en est toujours au même endroit. Merci.

Serge Rouvière – EPTB Vidourle

Je peux donner quelques éléments de réponse. 2 400 m³.s pourquoi ? Parce que c'est ce qui s'est passé en septembre 2002, et c'est ce qui rentre dans le système endigué, avant le pont de l'autoroute A9.

Sur le fait d'envoyer l'eau à la mer, je peux vous remettre la diapo avec les 400 mètres de chenal dans le bois du Boucanet, sur cette diapo, ce qu'on peut voir, c'est que vous avez le chenal à la mer qui fait 400 mètres, que vous avez demandé. Il y avait un chenal qui faisait 50 mètres dans l'un des scénarios étudiés. On a étudié 12 scénarios. Donc il n'y a pas eu un seul scénario d'étudié.

On a étudié le fait d'être passé par la branche de Saint-Romain. On a étudié le fait de curer le Vidourle, le fait d'amener l'eau dans l'Étang de l'Or d'un coup. Enfin, on a étudié de nombreux scénarios.

Ce scénario-là, vous l'avez demandé comme la pompe en plus. Il enlève 83 centimètres dans l'étang du Ponant.

Certes, il y a une incidence à ce niveau, mais au fur et à mesure, encore moins 31 centimètres dans le Vidourle, moins 21, moins 15, moins 14, moins 6, et après zéro au niveau des mas.

Donc ça ne va pas régler le problème car déjà la mer est haute la plupart du temps et Il faut bien voir que lorsque la mer est haute, ça bloque.

Et deuxièmement, le débit qui arrive de l'amont, il faut qu'il traverse d'abord toute la plaine de Marsillargues, tout le chenal du Vidourle, avant d'arriver à la mer.

Le chenal, prend 900m3.s entre digues, après ça passe par-dessus les déversoirs côté Gardois en premier, et s'il y a des débits plus importants, ça commence à verser dans l'Hérault ou dans le Gard, plutôt dans le Gard que dans l'Hérault d'ailleurs.

Ce sont les éléments de réponse. Moi, je ne sais pas quoi vous apportez de plus comme réponse. Tout cela, on l'a étudié. Et ce n'est pas moi qui le dis. Je n'ai pas la compétence pour faire des modèles hydrauliques, Il y a des hydrauliciens qui ont travaillé dessus et qui apportent des réponses. Je ne fais que les retranscrire.

Monsieur Alain DELMAS - Exploitant agricole à Marsillargues

Dans notre étude, nous n'avons jamais demandé de pompage parce qu'on sait très bien que le canal de Lunel, je ne sais pas si le monsieur Calvet, Maire de Saint-Nazaire, en est conscient, on les avait rencontrés à l'époque. Nous, on ne voulait pas envoyer l'eau dans le canal de Lunel.

On voulait l'envoyer dans la branche de Tamariguières, qui sans pompage, faisait économiser encore 8 ou 9 millions d'euros, l'eau partait gravitairement à l'étang de l'or. Sans dommage non plus, les terres de Marsillargues, le tout, c'était de finir d'aménager la branche de Tamariguières.

On n'a jamais parlé de pompage, nous. On a toujours parlé de flotte qui s'en allait gravitairement. Ce n'est jamais nous qui avons demandé un pompage.

Pourquoi ? Parce qu'on avait discuté avec les gens de Saint-Nazaire et qu'on ne voulait pas leur porter obstacle. C'est tout.

On n'est pas là, pour se sortir de la m... et d'y rentrer l'eau chez les autres.

Serge Rouvière – EPTB Vidourle

Justement, monsieur Delmas, c'est la difficulté. Vous avez vu la réaction du maire de Saint-Nazaire à la dernière réunion publique.

En fait, ils ne veulent pas avoir beaucoup d'eau qui arrive. Et c'est pour ça qu'en mettant ce système de pompage avec une cote à 0,9 NGF ça permet de pomper quand il n'y a pas d'eau dans l'étang de l'or et de ne pas faire, comme vous dites, renvoyer l'eau de chez vous, chez les voisins, sans qu'ils prennent une vague.

C'est l'ajustement et c'est ce système intermédiaire qui va faire que le projet va pouvoir se faire et va améliorer la situation chez vous, parce qu'on va passer de 37 jours à 6 jours de ressuyage.

L'objectif, c'est d'améliorer la situation. Cela étant, vous pouvez ne pas me croire, mais moi, je vous dis ce qu'il a dit.

Monsieur Jean-Jacques Daumas – Domaine Daumas à Marsillargues

Je ne suis pas aussi grand agriculteur que monsieur Delmas mais j'ai quand même 10 hectares.

Je suis un peu déçu, vous avez évoqué qu'au niveau des enjeux agricoles, il n'y avait pratiquement que le sud de Marsillargues.

Nous, on a 10 hectares entre les deux digues de second rang. Et en particulier, 4 hectares à proximité, en haut de l'entonnoir. C'est-à-dire au nord de la digue de second rang de Lunel.

Donc, ce sont des vignes jeunes qui ont 4 ans, 5 ans, qui commencent à produire. Ce sont des terrains en devenir. Pour ceux qui suivent l'actualité, on y a planté plus de 1 000 arbustes pour faire des haies, contrairement à ce qui se passe dans la Basse-Plaine où toutes les haies ont été détruites, fermons la parenthèse !

Favoriser la biodiversité. On est dans une zone de Natura 2 000. Dans une zone où j'ai des Cédicnèmes criards en ce moment. J'ai toutes sortes d'oiseaux qui viennent et ce point-là, on n'en parle jamais. Donc, j'aimerais bien qu'on en parle. C'était la première chose que je voulais dire.

Après, au niveau des mas, je suis tout à fait d'accord avec M. Delmas quand il parle de la branche de Tamariguières.

Le problème, c'est que la branche de Tamariguières, si c'était la solution, les hydrauliciens l'auraient trouvée tout de suite.

La branche de Tamariguières, même si on l'ouvrait, elle n'aurait aucun effet sur votre secteur, sur le secteur aval de Marsillargues.

Quand il y a une grosse crue, la branche de Tamariguières est complètement à l'aval de la partie du Vidourle, ça ne servira pas à grand-chose. Ça marchera, mais ce ne sera pas assez important.

Et puis, je voudrais rappeler aussi, mais ça, c'est votre présidente, de l'ASA, qui dit que le Vidourle n'est pas celui qu'il y avait il y a 50 ans...

Malheureusement, moi, je suis né à Marsillargues et je suis là depuis très longtemps, et ma famille y est depuis longtemps. Je peux vous dire que le lit naturel du Vidourle se jetait dans l'étang de l'Or et dans la Camargue gardoise.

Monsieur Alain DELMAS - Exploitant agricole à Marsillargues

Pourquoi il n'y va plus aujourd'hui ?

Monsieur Jean-Jacques Daumas – Domaine Daumas à Marsillargues

Alors, justement, il n'y va plus parce qu'il y a une branche dont on ne parle jamais, c'est la branche de Saint-Roman.

Elle inondait la Palude. Quand on voit ça, Marcel Guillermet, se retournerait dans sa tombe parce qu'il voulait que l'eau rentre dans la Palude qui est en train de crever. Le sel est en train de remonter. On ne parle que de ce qu'on va faire de l'eau si toutefois, on en a autant qu'en 2002.

Réfléchissez un peu, peut-être, qu'un jour, nous serons contents d'avoir de l'eau.

D'ailleurs, tous les mas de la basse-plaine, pourquoi ils étaient là ?

Vous le savez très bien tous, il y avait des vignes, et les vignes, on les inondait parce qu'il y avait le phylloxéra. Voilà. Donc forcément, c'est des zones basses.

Et pour terminer, je vais peut-être choquer certaines personnes. Après tout, ça ne me gêne pas, je ne dois rien à personne.

Ces mas, ils ont quand même changé considérablement.

La mise en sécurité des populations... Les populations dans les mas, ce n'est plus les mêmes qu'avant... Avant, il y avait quelques ouvriers agricoles. Il y en a encore, bien sûr...

A l'époque, ils étaient logés à l'étage, et en bas, il n'y avait que les charrettes. A l'époque, on n'avait pas de tracteurs. Mais bon, ça a quand même changé.

Maintenant, il y a une quantité faramineuse de mas où quand vous passez à côté, je vous engage à y aller, regardez le nombre de boîtes aux lettres. Il y a même des Airbnb. Et dans les cabanes de Lunel et de Marsillargues, c'est pareil.

Et ça, c'est un scandale. Alors tant qu'on n'aura pas résolu ce problème-là, on aura des difficultés de ce genre-là. Après, le problème agricole, ça peut être résolu...

C'est vrai qu'il ne faut pas que l'eau reste longtemps dans les pommiers. Je suis tout à fait d'accord. Sinon, les pommiers vont crever.

Voilà ce que je voulais dire. Ce qui reste, je l'écrirai. Il n'y a pas de problème.

Christiane DURAND, propriétaire du mas de la Jassette à Lunel

Bien qu'on vous ait déjà parlé de notre problème, je tiens quand même à remettre la question au niveau de cette discussion.

Votre projet entraîne au niveau du mas la perte de bâtis agricoles et la dévalorisation du reste du bâti. Et puis, ça fait perdre la moitié des terres arables du mas. Et en l'occurrence, ce sont les plus fertiles, celles de la plaine du Vidourle.

Donc, de dévalorisation totale de l'exploitation agricole.

Et on se demande à l'heure des PLU, toutes les communes essaient de préserver les terres agricoles, pourquoi vous voulez complètement disqualifier et exclure à peu près une quinzaine d'hectares de bonnes terres d'une très haute valeur agronomique ?

Surtout que les inondations répétées, puisqu'au mas de la Jassette, c'est le cas unique d'arasement total de la digue, on va avoir des inondations répétées avec, au niveau de l'agriculture, des perturbations sur le site des plantations, sur le site des récoltes.

Et les cultures submergées auront des problèmes d'asphyxie au niveau des racines, avec diminution des rendements totaux ou partiels.

Et par ailleurs, il peut y avoir aussi des proliférations de maladies, de parasites dues à l'humidité. Et il y a un lessivage régulier des nutriments essentiels.

D'ailleurs, vous nous l'avez dit plusieurs fois au cours de ces réunions, les barrages écrêteurs arrêtent 90% des particules et des limons. Donc là, il n'y aura pas un phénomène d'inondation de la crue du Nil qui fertilisait toute la terre.

Là, au contraire, on va lessiver toute la terre et on va nous apporter de temps en temps des polluants venus d'ailleurs, parce que ça lessivera aussi dans les villes des zones qui sont polluantes.

Alors, comment vous pouvez imaginer que nous, agricultrices, petites filles d'agriculteurs, ne pouvons supporter que vous transformiez quand même des terres d'un haut potentiel agricole en terres tout à fait infertiles ?

Parce qu'avant, il y a eu des vignes, il y a eu des asperges, il y a eu des tomates, et il pourrait y avoir des maraîchages. Alors, évidemment, là, vous voulez parler de réinstaller un agriculteur en agroforesterie.

Mais évidemment, on n'avait pas d'autre choix que de fixer la terre par les arbres, parce que l'agroforesterie, en fait, ce n'est qu'un cache misère.

Et je voudrais savoir si l'EPTB Vidourle met les terres qu'il nous prendrait à disposition, à titre gratuit. Parce que, bon, je ne vois pas trop les récoltes que va tirer un agriculteur qui fera de l'agroforesterie.

Pour les assurances, nous, nous sommes hyper concernées, parce qu'évidemment, nous, nous n'avons plus de système de protection.

Donc, je ne sais pas dans quelles conditions les assurances vont marcher. Elles vont nous laisser en rase de campagne.

Et je voudrais encore réitérer ce que nous vous avons dit, c'est que non seulement vous protégeriez en maintenant la digue ou en la reculant de façon moderne, les infrastructures d'utilité publique qui sont présentes dans le secteur de la Jassette, là plus qu'ailleurs.

La voie ferrée, la ligne de gaz, c'est une limite, donc on peut l'exclure, mais aussi il y a des chemins communaux. Des chemins communaux comme le chemin des papillons et du moulin à vent qui, je l'ai vu avec les points particuliers du projet que vous avez annexé cette semaine au site www.vidourle.org.

J'ai vu que ces chemins seraient coupés pour une crue de l'ordre de 10 ans par 50cm à 1 mètre d'eau. Donc ce n'est pas neutre. Et justement, ce projet-là, ce document point particulier du projet, ça m'a mis particulièrement en rage. C'est un document de 16 pages dont 10 concernent la Jassette.

Et finalement, on y propose en parallèle deux solutions.

Une solution d'arasement à 1 million d'euros et une solution reconstruction après arasement à 2 millions d'euros. Alors, je trouve qu'au stade de la concertation, vous mettez une solution qui ne correspond pas à celle du PAPI 3. Elle n'est pas à 1 million d'euros. Elle est à 1 million et 98 833 euros. Vous faites une approximation de 99 000 euros. C'est énorme.

Et rien n'est précisé dans la deuxième mouture de la construction d'une digue. On en prend plein la figure quand même ni la largeur de la digue, ni le recul retenu, ni la surface prise. Et je dis que là, à ce niveau-là, la concertation n'est pas très sérieuse et je suis vraiment furieuse.

Et par exemple, quand on a dit au niveau de la réunion précédente que la voie ferrée était en danger, vous nous avez simplement dit et c'était assez hallucinant, que vous aviez eu deux jours avant simplement une lettre de RFF que vous aviez sollicitée. Or, ça fait 10 ans que vous avez ce projet à l'étude.

Donc, là, on se pose des questions parce que deux jours avant, ça paraît un ajustement à nos revendications. Enfin, bon. Et pour nous, il faudrait que le cas de la voie ferrée comme le cas de la canalisation de gaz et du poste de gaz soient étudiés et insérés dans le projet du secteur de la Jassette.

Et enfin, une question précise à laquelle vous allez pouvoir répondre précisément pour sortir du flou, parce que c'est flou toujours. Pouvez-vous nous préciser les longueurs de digues de 1er rang de Marsillargues et Saint-Laurent-d'Aigouze ? 1er tronçon de la fiche action 7.1.e soumise PAPI 3, l'une pour 1.983.689 euros, côté Hérault, et l'autre, 3.391.510 euros, côté Gard. Voilà, c'est une question précise parce que dans votre truc, on a 8,6 km, tout est flou entre le PAPI 3 et le PAPI 4, on ne s'y retrouve pas. Voilà, j'ai fini.

Serge Rouvière – EPTB Vidourle

Je vous renvoie sur les fiches actions du PAPI, je ne veux pas vous indiquer les chiffres, je ne connais pas tous les chiffres par cœur, je n'ai pas cette prétention. Vous pouvez nous interroger et on vous donnera la réponse, il n'y a pas de problème.

Sur les éléments que vous soulevez, pour préciser un peu à la salle, parce que tout le monde n'a pas assisté aux réunions précédentes et tout le monde ne connaît pas le projet en son intégralité, ce qu'on propose sur le secteur de la Jassette, en fait, c'est d'arraser la digue, de supprimer la digue de la Jassette parce que la digue de la Jassette, c'est un cas particulier pour nous et pour les services de l'État, parce que les services de l'État, la Région et les partenaires du Conseil Départemental ou d'autres refusent de financer le projet de remise à en état ou de réfection de cette digue ou de décalage de la digue, comme pour les autres, parce que cette digue-là ne protège que les terres agricoles autour du mas.

Christiane DURAND - propriétaire du mas de la Jassette à Lunel

Ce que je conteste.

Serge Rouvière – EPTB Vidourle

Ce que vous contestez, je l'entends, mais moi, je vous dis ce que donnent les éléments, c'est pour ça que vous l'avez vu dans le dossier, c'est 2 100 000 euros pour refaire la digue.

Christiane DURAND, propriétaire du mas de la Jassette à Lunel

Non, vous avez dit 2 millions, là, vous ajoutez 100.000 euros.
Quand est-ce que vous arrêtez ?

Serge Rouvière – EPTB Vidourle

Donc c'est autour de 2 millions d'euros pour effectuer ces travaux et ce sont les services de l'État qui l'indiquent, ce pas moi qui le dit, je n'ai pas de prétention.

Nous avons discuté longuement de la problématique de la Jassette à différentes réunions d'élaboration du PAPI avec les services de l'État et les autres financeurs.

Le fait que le mas ne soit pas sur-inondé en enlevant la digue et que vous êtes la seule zone protégée parce que, comme vous le dites si bien, il y a la voie ferrée qui barre donc qui empêche l'eau de partir.

C'est un casier qui n'est pas énorme et en fait, l'impact sur l'aval est négligeable. Donc l'État nous dit qu'il vaut mieux travailler sur les zones d'expansion de crues et comme on doit rechercher des mesures compensatoires au niveau écologique dans le projet, c'est une zone qui peut se prêter aux mesures compensatoires au niveau écologique.

Quand vous dites que l'agroforesterie est un cache misère, je vous demande un jour si vous pouvez bien venir nous rencontrer à Sommières, on ira le voir. Sur Villevieille, il y a M. Moulin, vous pouvez le rencontrer, qui est un agriculteur qui exploite une parcelle en agroforesterie sur le peigne à embâcles et qui me dit, que pour rien au monde, je ne changerai ces terres avec les terres que j'ai ailleurs à Villevieille parce que c'est celles qui produisent plus car dans les alluvions du Vidourle. Je vous dis texto ce qu'il m'a dit.

Donc je pense que ce n'est pas forcément un cache misère. Cela étant, qu'on adapte ces parcelles avec des cultures qui permettent de conserver de agriculteurs sur ce site, ça va dans le bon sens, l'adaptation au risque inondations et au changement climatique.

Le but est de les maintenir sur site, et qu'on s'adapte et qu'on puisse cultiver aussi en zone inondable, ça existe partout en France et dans le monde entier.

Mais ça ce sont des choses spécifiques et je comprends que ça vous touche personnellement du fait de votre histoire et vos attaches personnelles avec ces terres.

Madame André, agricultrice, Présidente de l'ASA

Je repose toujours la même question dont M. Rouvière a bien pris en considération. Cela serait bien qu'on ait une réunion thématique avec les assureurs parce qu'aujourd'hui les assureurs ont des versions différentes. Certains assurent, certains n'assurent pas, la plupart n'assurent pas, donc ça c'est vraiment un des premiers points essentiels à prendre en considération.

Après, quelle valeur va-t-on donner du point de vue de l'agriculture pour la base du foncier sur des terres qui sont aujourd'hui « +++ », qui vont reprendre tous ces embâcles, et puis surtout la pollution... c'est la pollution qui nous fait peur.

Et après, le dernier point dont j'ai parlé avec vous M. Rouvière, mais que j'aimerais qu'il soit pris en considération par les garants, c'est que la semaine dernière, nous avons eu une réunion avec le SYMBO sur l'Étang de l'Or en rapport à l'état de la lagune.

Ils ont expliqué les flux entrant dans l'Étang de l'Or étaient polluants pour l'Étang et le flux qui vient de l'Est donc du canal de Lunel est le plus pollueur pour l'Étang.

Donc il faut un PAPI pour la gestion, parce que maintenant ils sont en gestion du bassin versant de l'Étang de l'Or, la gestion de cet EPTB du SYMBO s'arrête. Leur bassin versant s'arrête au canal de Lunel et donc nous, on est sur le bassin versant du Vidourle.

Sauf que les terres de Marsillargues et Marsillargues, puisque les eaux du nord sont réessuyées par le sud, c'est logique, se déversent dans le canal de Lunel, donc il y a quand même un lien entre l'EPTB SYMBO et l'EPTB Vidourle et pour le moment, apparemment il n'y a pas de discussion.

Donc on s'est vu, vous avez dit que vous alliez le faire, je pense que c'est un point plus qu'essentiel parce que si l'Étang de l'Or dit on ne veut pas de flux, ou on va limiter drastiquement les flux et que la solution de ressuyage c'est d'envoyer des flux, il va y avoir un réel problème voilà.

Après, la cohésion de tout le territoire de Marsillargues entre le nord et le sud, je pense qu'elle y a toujours été, qu'elle est essentielle, et dans les réunions précédentes, nous avons bien parlé de toutes les terres qui étaient au nord de Marsillargues, et de tous les problèmes qui allaient être engendrés par cette digue déversante, notamment. On a parlé de la voie verte, des captages, on ne va pas y revenir mais bon, nous sommes toujours unis, et je pense que le territoire doit être pris dans sa globalité et avec une union forte entre tous.

Serge Rouvière – EPTB Vidourle

Sur le sujet des assureurs je partage tout à fait ce que disait madame André, il faut travailler, il faut qu'on avance. Nous on prend des contacts on essaie, comme je vous ai dit j'étais tout à l'heure au téléphone avec quelqu'un qui était à Paris. J'essaie d'avoir des données, de rencontrer, d'avoir les bonnes personnes, des personnes de ressources pour qu'on puisse lever tous ces points et qu'on puisse en discuter.

J'en ai parlé aussi à la Chambre d'Agriculture et je crois que Monsieur Lachenal est dans la salle donc voilà, on a abordé ces sujets là et je reconnais que ce n'est pas un sujet simple parce qu'en fonction des assureurs la façon de voir des choses n'est peut-être pas tout à fait la même.

Néanmoins, à l'entrée de la salle j'ai dit à quelqu'un que nous n'allions pas créer des déversoirs mais on va sécuriser des points de surverse existants.

Il m'a dit, je ne comprends pas pourquoi vous rencontrez des difficultés parce qu'en fait vous renforcez le niveau de protection mais il faut qu'on arrive à lever ces points de réserve, c'est un point qui est crucial.

Ensuite, l'indemnité, donc par rapport à la valeur des terres il y a un nouveau protocole qui est sorti au niveau de la chambre d'agriculture, je crois savoir... Je parle sous ton couvert Renaud, je ne suis pas spécialiste et donc à partir de là c'est celui-là qui va s'appliquer avec des indemnités de réemploi et différents niveaux.

On va prendre des experts fonciers qui viendront vous rencontrer et qui discuteront avec vous aussi, une fois qu'on aura calé définitivement le projet en termes d'emprise aussi sur le territoire.

Pour l'instant on a fait une étude de faisabilité on travaille sur tous ces points et on va avancer en prenant en compte toutes les demandes que vous pouvez faire remonter dans ces réunions. C'est le but de la concertation et le dernier point c'était quoi ?

L'étang de l'Or, les flux entrants... Alors concernant les flux entrants, on a engagé une discussion sur le SYMBO, on était sur place avec Mme André sur le terrain, et c'est vrai que là il faut qu'on essaye de voir avec l'Étang de l'Or comment on peut améliorer la situation.

Il est certain que par rapport à une rupture de digue, le fait d'avoir une lame d'eau de 10 cm qui passe par-dessus une digue, on n'a pas les mêmes flux qui vont arriver sur l'Étang de l'Or que s'il y a rupture de digue, donc c'est d'ores et déjà une amélioration.

Après il faut travailler, on a fait des prélèvements, avec l'ASA ils m'ont autorisé à faire des prélèvements d'eau au niveau des pompes, on a essayé de voir le cheminement des problématiques de pollution.

Le Vidourle n'est quand même pas un fleuve qui est pollué et moi je suis d'accord pour dire que s'il y a du lessivage ça peut apporter des matériaux mais tout ça il faut qu'on travaille encore on va avancer dans le dossier et on a encore un peu de temps devant nous puisque l'enquête publique n'est prévue que courant 2026. Et si je ne mets pas de date c'est parce que je ne sais pas du tout à quel moment en 2026 ça va pouvoir sortir. Donc on doit lever les inquiétudes sur tous ces points-là

Monsieur Sébastien Tripon - Directeur adjoint de Cofruid'Oc, coopérative agricole à Saint-Just

Cofruid'Oc c'est 40 producteurs, 90 équivalents en temps plein sur l'année. Il y a 30% de l'activité de la coopérative qui est présente sur la plaine de Marsillargues donc un impact important. On a plusieurs adhérents qui sont présents dans la salle, on a également la station expérimentale de Sud-Expé avec un rayonnement régional voire national et une importance cruciale pour le monde agricole.

Ce sont des éléments économiques importants à prendre en compte dans le cas où effectivement on l'a vu, il y a des impacts à la fois sur l'arboriculture directe au moment des récoltes ou que ce soit encore plus comme l'a dit Alain Delmas des impacts directement sur les vergers avec un investissement représentant 80 000 euros par hectares d'investissement pour les producteurs.

Donc tous ces éléments-là sont à prendre en compte pour l'impact économique annuel dans la région.

Serge Rouvière – EPTB Vidourle

Ce que je peux vous dire pour essayer de vous amener des éléments de réponse je vais essayer sur deux points.

Premièrement sur l'impact économique, sachez que s'il n'y avait pas cet impact économique et s'il n'y avait pas ces enjeux économiques on n'aurait aucun financement pour protéger le territoire agricole on se retrouverait dans des cas où, l'Etat ne nous aiderait pas la région ne nous aiderait pas et c'est parce qu'il y a des études *avantages-coûts-bénéfices* qui sont faites et qu'on montre qu'on a un retour qui est au niveau de 34 ans par rapport à l'investissement.

On a fait valoir que contrairement au premier projet qui avait été proposé il y a une dizaine d'années, il y avait des enjeux agricoles importants qu'il y avait de l'emploi, qu'il y avait un intérêt économique, qu'il fallait protéger toute cette plaine parce qu'il y avait un des enjeux économiques forts.

Après je vous prends un exemple aussi parce que vous parlez de Sud-Expé on avait été sollicité il y a quelques temps il y a un an ou deux parce qu'il y avait un projet d'agro-photovoltaïsme sur Sud-Expé.

Si je me rappelle bien on a fait passer toutes les cartes du projet et en fait avec le projet il y a beaucoup moins d'eau que dans l'état actuel s'il y a une rupture de digue.

C'était très intéressant pour le projet agro-photovoltaïsme puisqu'il pouvait voir le jour parce qu'il y avait moins d'eau autour de Sud-Expé et dans Sud-Expé.

Donc tout ça pour dire qu'on est conscients de tout cela et que si on est passé d'un projet de 20 millions d'euros à 62 millions d'euros c'est pour prendre en compte tous ces enjeux-là.

La difficulté c'est que pour une crue de retour 50 ans, je le répète 1730 m³/seconde à l'autoroute ou 2400 m³/seconde à l'autoroute pour septembre 2002, il faut que l'eau passe en faisant le moins de dégâts et qu'on conforte les points où on sait qu'on va pouvoir la gérer, prévenir les populations, protéger les populations, protéger les mas, protéger les terres agricoles, ressuyer les terres agricoles et faire que l'eau ne stagne pas et ne reste pas dans cette plaine et qu'on arrive à l'évacuer.

Si on était parti, là je vous rejoins, sur l'ancien projet, on serait dans ce contexte-là, avec tout le travail qui a été fait, il reste encore du chemin à faire mais je pense qu'il y a quand même une amélioration.

On en a discuté avec Madame André, il y a une amélioration par rapport à l'ancien projet et on comprend que ça pose des problèmes, que ça pose des questions, on est là pour vous répondre, on va essayer encore de l'améliorer, mais face à des phénomènes climatiques, je reste humble et on ne peut pas tout faire.

Monsieur Antonin Aubrier, Directeur de Sud expé.

Merci pour la présentation.

Par rapport au délai de ressuyage, justement le gain semble important de 30 jours à 6 jours, mais c'est quand même suffisant pour asphyxier les arbres qui meurent, donc c'est-à-dire que l'arbre qui est dans l'eau évidemment sur cette durée meurt quand même, donc l'impact je pense est vraiment significatif dans le sens où on parle de la mort de l'ensemble des cultures.

Il faut donc peut-être que sur ce délai de ressuyement, il faut travailler pour essayer d'en réduire ce délai parce que là, c'est le même entre 30 jours et 6 jours, ça sera la mort de notre région.

Serge Rouvière – EPTB Vidourle

Je vous entends, mais ça devient compliqué car n'est pas une question d'argent, c'est une question de technique, d'arriver à savoir comment on peut gérer, comment on peut encore diminuer.

Ce qui se passe, c'est que si on ne fait rien et qu'il y a une crue type 2002, ce n'est pas pour faire des menaces, on est sous l'épée de Damoclès, donc à un moment donné, on a vu ce qui s'est passé à Valence en Espagne et on a vu ce qui s'est passé dans d'autres territoires français.

Si on ne fait rien, ça ne sera pas 6 jours, ça sera de nouveau 37 jours, donc c'est ça qu'il faut aussi prendre en compte, et ça sera des populations noyées.

Monsieur Roux - Mas de Mourgues - Société Cardel

La SICA de Marsillargues, ça représente 4200 tonnes sur le Mas de Mourgues qui sont travaillées à la SICA de Marsillargues, avec des emplois aussi à la clé.

Je rebondis aussi sur ce problème de la durée de ressuyage, en plus du risque de mortalité.

Les épisodes méditerranéens ont lieu au mois de novembre, pendant la récolte de notre principale variété de pommes, que ce soit moi, ou mes collègues, la Pink Lady, c'est la seule variété avec laquelle on gagne de l'argent.

Et donc, même si on a 6 jours, ça nous est déjà arrivé en 2018, par la cause des pluies importantes qu'il y a eu cette année-là. Si on a 6 jours ou 7 jours où on ne peut pas rentrer et récolter, en pleine récolte, on perd une partie de la récolte.

On perd de l'argent, beaucoup d'argent.

Les pommes, elles sont foutues, elles tombent dans l'eau, elles sont trop mûres, etc..

Donc effectivement, la durée de ressuyage, c'est le truc essentiel. Et si on n'arrive pas à l'améliorer à la rigueur, l'histoire d'assurance pour la perte de fonds, c'est primordial.

Sinon, effectivement, vous aurez fait, par rapport au premier projet, un grand progrès. Mais il reste quand même que ça peut ne pas être suffisant. Et il faut qu'on soit au moins assurés.

Serge Rouvière – EPTB Vidourle

Je l'entends complètement. On est sensibles à tout ça car le but n'est pas de mettre en balance les populations des villes contre les populations de la Basse-vallée. Au contraire.

Donc ce qu'on veut faire, c'est essayer d'améliorer la situation mais on a des limites techniques qui font que parfois, on ne peut pas.

Mais ce que je retiens surtout, c'est qu'il faut rajouter la pompe du côté Étang de l'Or, parce que sinon, on n'est pas à 6 jours. Et il faut déjà arriver à 6 jours et voir comment on peut améliorer encore en 5 jours.

Florian Rochette - Directeur de l'EPTB Vidourle

Je voudrais juste, à ce stade, préciser que 6 jours, c'est sur une crue 2002, on est à 5 sur une crue centennale et on est à 4 sur une crue cinquantiennale, qui est quand même, si mes informations sont bonnes, comparable avec celle de la durée de vie théorique et durée d'exploitation d'un pommier, puisque c'est ce que vous évoquiez il me semble.

C'est autour de 30 ans. Enfin donc par rapport à la durée de vie d'un pommier et par rapport au risque de survenue.

Et pourquoi 4 jours ? Parce que là aussi, on avait compris que c'était vraiment au niveau de 4 jours que se situait le seuil de survie, enfin la problématique de survie. Et donc sur des crues qui reviennent quand même un peu plus couramment qu'une crue 2002.

Sur la récolte, vous évoquez 2 choses, parce qu'il y a aussi la problématique de pluvial. Et le ressuyage, et notamment l'amélioration des canaux tel qu'elle est prévue dans le projet pour drainer la crue, je pense qu'il y aura forcément un impact y compris sur le drainage du pluvial, n'ayant lui, pour le coup, rien à voir avec le Vidourle.

Il tombe localement. Et ça, c'est l'intensité de la précipitation. Donc c'est vraiment l'épisode cévenol ultra-localisé qui tomberait à ce moment-là et qui fait un cumul d'eau important qu'il faut évacuer de la même façon. Ça, c'est certain.

L'amélioration d'une part du drainage est essentielle, la mise en fonction éventuellement du pompage, elle peut aussi se réfléchir et se contractualiser au travers du règlement d'eau. Parce que mettre en route une pompe, ça contribue à évacuer.

Ce sont des choses qui peuvent aussi être envisagées dans les discussions qu'on a avec l'ASA et avec l'ensemble des partenaires qu'on continue à avoir sur ce sujet.

Monsieur Alain DELMAS - Exploitant agricole à Marsillargues

On va revenir toujours sur les mêmes propos.

Vous parlez 9 m³.s sur l'Étang de l'Or. Vous savez très bien que déjà, les pompes de l'ASA envoient 14 400 m³ et qu'on ne peut envoyer que 15 000 m³ dans le canal de Lunel.

Et ça, vous le savez depuis un moment. Mais vous vous obstinez à rajouter quand même 9 m³ de pompage supplémentaire qui ne serviront à rien.

C'est un investissement certes, mais improductif, et certainement pas efficace pour le ressuyage de la plaine.

Une deuxième station de pompage, à Tamariguières, sur un point haut. Donc il va falloir des pompes qui vont apporter l'eau aux pompes.

Non, mais on n'est pas des Shadocks. Je veux dire que quand on peut le faire à partir gravitairement, à quoi on veut s'abrutir la santé de le faire faire différemment ? Ce n'est pas normal.

Florian Rochette - Directeur de l'EPTB Vidourle

Alors effectivement, M. Delmas, on entend une nouvelle fois ce que vous nous avez dit à toutes les réunions et qu'on s'est déjà dit. Donc on peut aussi toujours répondre la même chose, ce que je vais faire aussi, d'une certaine façon.

D'une part, sur la question du pompage, c'est que ça s'accompagne aussi d'un reprofilage des fossés. Puisqu'il y a aujourd'hui des contre-pentes, c'est un reprofilage des fossés. Pour inverser la pente et amener des eaux vers la pompe pour que le pompage se fasse, les shadoks marchent avec le gravitaire. Ça devrait répondre un petit peu à votre interrogation.

Donc ça, ça vous a été présenté, donc je le redis. Et ce sont des choses, évidemment, qu'il faut extrêmement affiner.

Parce qu'on est sur une plaine, mais la plaine n'est pas tout à fait plate et le moindre mouvement de terrain a un impact considérable sur les niveaux d'eau. On en est parfaitement conscients. Et c'est aussi en travaillant au plus près du terrain et avec vous, et avec l'accès qui nous est ouvert par les exploitants pour qu'on puisse le voir sur chaque fossé, chaque bout de chemin, etc. que les choses se régleront de la façon la plus fine.

Et ensuite, concernant l'Étang de l'Or. Donc là encore, on peut toujours contester les études des personnes qui font tourner des modèles...

Ce qu'il sort des études qui ont été faites, y compris à votre demande, pas vous personnellement, celle de l'ASA, sur la question de l'amélioration du ressuyage.

Comment est-ce qu'on peut envoyer de l'eau ou drainer de l'eau vers l'Étang de l'Or ?

L'Étang de l'Or a une capacité d'absorption puisque faire tourner la pompe de 9 m³/seconde, c'est apporter, par l'intermédiaire du canal de Lunel, une rehausse de niveau d'environ 2 cm sur le canal de Lunel.

C'est aussi pour ça que la pompe est placée au sud et pas au nord, parce que l'impact est beaucoup moins important sur les hauteurs d'eau dans le canal et dans l'étang.

Donc ces éléments, on peut les contester, je l'entends. Et puis moi, je ne peux rien faire d'autre que de vous redonner des informations qui sont celles des modèles hydrauliques.

Et enfin, dire également que ces pompes fonctionneront, Serge Rouvière l'a dit, en fonction d'une cote qui sera fixée maximale.

C'est-à-dire que nous pourrions nous engager, et c'est aussi la question pour laquelle l'étang de l'or, le SYMBO a la capacité d'accepter qu'on envoie de l'eau dès lors que le niveau de l'étang de l'or serait inférieur à la cote 0,90, 0,9 mètres NGF, cote au-delà de laquelle il y a des risques de surinondation d'enjeux, que ce soient des habitats, des cabanes ou des zones agricoles, ou selon les périodes d'enjeux environnementaux.

Et ça, nous ne pouvons faire accepter par nos voisins le dispositif de ressuyage que dès lors qu'on préserve leurs intérêts.

La pompe, pour ce qui nous concerne, en plus, est une pompe de ressuyage et non pas une pompe d'accompagnement de crues, ce qui veut dire que, comme son nom l'indique, elle interviendra en période de décrue, c'est-à-dire que la crue sera passée, que vraisemblablement la mer ne sera pas haute, qu'au contraire, elle sera vraisemblablement en train de tirer, et qu'on devrait pouvoir les utiliser à plein régime dans ces configurations.

La seule configuration qui poserait véritablement un problème, c'est si on avait une concomitance de crues d'épisode très important de type 2002, sachant que même en 2002, il n'y avait pas de concomitance de crues entre l'épisode Vidourle et les éléments de l'Étang de l'Or, de même que, réciproquement, quand il y a eu des grandes inondations sur le secteur de l'Étang de l'Or, ça ne correspondait pas forcément aux périodes de crues du Vidourle.

Monsieur Étienne VILLIET, propriétaire Mas du Juge à Marsillargues.

Je voudrais insister vraiment sur le ressuyage pour vous dire que ce qui est très important, c'est que les fossés sont morts, ils ne tirent plus, les fossés, quand il pleut beaucoup, je ne parle pas de crues, je parle de pluvial, les fossés ne tirent plus.

Il m'est arrivé de tirer avec ma pompe l'eau des fossés le long de la route de Saint-Laurent pour la balancer dans le chemin d'Aigues-Mortes pour que l'eau s'évacue.

Alors, tous nos vergers qui sont situés dans ce secteur-là, il n'y a plus rien qui marche. Donc là, il y a un effort à faire sensible.

Ensuite, je voudrais savoir si, en ce qui concerne l'élargissement de la digue, puisque je suis concerné, tout le monde du mas de Beaumont et tout le mas du juge, est-ce qu'on peut espérer négocier ou pas ?

Serge Rouvière - EPTB Vidourle

Alors, M. VILLIET, ça fait longtemps qu'on ne s'est pas vu.

Monsieur Étienne VILLIET, propriétaire Mas du Juge à Marsillargues.

Vous vous souvenez, en 2002 quand je vous ai dit le Vidourle va venir, il va crever, au mas du juge. Vous m'avez dit, je ne peux rien faire, je n'ai pas d'argent.

Serge Rouvière - EPTB Vidourle

C'était vrai à l'époque. Là, on a peut-être des financements, mais on veut aussi développer des choses et on est allés voir des terriers ensemble, j'ai d'ailleurs une photo avec vous dans un terrier, vous voyez...

Ce qui se passe, c'est qu'on est prêt à négocier.

On n'est fermé à rien. C'est justement le but de la concertation. Il faut qu'on regarde dans quelle mesure, je l'ai dit à un agriculteur dernièrement, on peut conjuguer à la fois l'intérêt des terres agricoles qui sont en bordure, de l'intérêt du projet par rapport à la protection des digues.

Et je me rappelle aussi qu'à l'époque, vous m'aviez dit, il faut les décaler, ces digues, parce qu'elles sont trop près du Vidourle et ça pose des problèmes, On se retrouve maintenant X années après, et en gros, on a toujours le même problème.

Et c'est vrai que là-dessus, je pense qu'on peut négocier.

Et il y a des choses qu'on peut voir. Et si on peut supprimer un chemin en pied de digue avec l'accord des services de l'État, parce qu'on a besoin de montrer pâte blanche pour se faire financer le projet, mais si on peut supprimer ce chemin pour gagner un peu de place, on essaiera de le faire.

Mais il faut qu'on arrive à discuter avec tout le monde et qu'on arrive à construire le projet ensemble.

Madame André – agricultrice, présidente de l'ASA

Juste pour les cas particuliers, je voulais savoir par rapport aux mas qui sont complètement sur la digue, notamment, je ne sais pas comment ils s'appellent, mais il y en a trois qui sont très proches des digues.

Quelles sont les solutions finalement retenues ? Parce que les propriétaires m'ont demandé.

Serge Rouvière - EPTB Vidourle

Les solutions ne sont pas encore retenues, parce qu'il y a encore une phase de négociation, je disais, pour se faire financer par les services de l'État, ce sont des palplanches au niveau des ouvrages, ou des palplanches de doubles rangées de rideaux avec des tirants, ou des palplanches avec des gabions.

Il y a plusieurs techniques. Le problème, dans la discussion qu'on a avec les financeurs, c'est toujours le même : ils vont regarder le coût de l'habitation ou le coût des aménagements ou des terres derrière l'ouvrage par rapport au coût du projet.

Et si le coût du projet est trop cher, parce que les palplanches, ça coûte très cher, ils vont nous dire qu'on ne financera pas les palplanches.

Donc, ça veut dire qu'il faut payer la part entre la création d'une digue et le coût d'une palplanche.

Je vous prends un cas concret, qui n'a rien à voir avec votre situation, mais qui peut expliquer ce que je suis en train de dire.

On travaille aussi, côté Gard avec Royal Canin afin de les protéger. Ils ont une problématique pour les parkings. En effet, ils ont besoin d'avoir des parkings pour accueillir leur personnel pour travailler.

Quand on fait une digue, on prend à peu près 10 ou 20 mètres en pied, donc on leur fait sauter des places de parking, parce qu'on doit faire le tour du site. Ils ne souhaitent pas qu'on fasse ça et réclament des palplanches.

Les services de l'État demandent un million à Royal Canin pour financer une partie des travaux tandis que le reste sera financé par l'état et il y aura la possibilité d'installer des palplanches.

Ce que je veux dire par là, c'est que si on fait vraiment des palplanches, pour répondre à des enjeux spécifiques parfois ce sera compliqué, parce que le bien protéger ne vaut pas le prix de ce qu'on va investir. Ce qui veut dire qu'il y aura d'autres personnes qui devront les payer, ça veut dire que les collectivités locales, les EPCI notamment, devront abonder financièrement le projet de façon plus importante, pour payer cette différence, parce qu'elle ne sera pas financée. C'est juste ça le problème, c'est juste financier.

Cela étant, on n'est fermé à rien.

C'est pour cela qu'on va étudier au cas par cas, et on va voir exactement ce qu'on peut faire au cas par cas, en fonction aussi des estimations qui seront faites sur les maisons et sur les habitations.

En revanche, tous les mas et les bâtisses d'une certaine valeur, on sait très bien que tous ces mas, et même des maisons sur lesquelles au départ on pensait que ce serait compliqué, pour l'instant, on est plutôt parti sur l'opération palplanches, parce qu'on se rend compte financièrement que ça passe.

Donc on va défendre au maximum cette position car le but, n'est pas d'impacter les gens qui vivent sur le bord du Vidourle.

Florian Rochette – Directeur de l’EPTB Vidourle

C'est d'ailleurs ce qu'on peut voir sur les projets.

Au droit des mas, et donc des habitations et des bâtiments, on a une digue qui est plus étroite, parce qu'elle est soutenue non pas par une pente régulière de 2 pour 1, mais au contraire, avec des structures, soit gabions, soit palplanches, qui permettent de tenir la digue.

Elle est aussi, en général, à ces endroits-là, un peu plus proche du Vidourle, donc on rétrécit à la portion quasi congrue le ségonnal, et en même temps, il faut faire attention à la cohérence hydraulique de l'ouvrage qui s'apprécie sur la totalité de son linéaire, parce que si on fait des zones de rétrécissement, ce sont aussi des zones d'accélération de l'eau, et du coup, d'augmentation du ravinement, donc du risque d'atteinte à la solidité de l'ouvrage.

Monsieur Rémi Dumas, vice-président de la Chambre de l'Agriculture de l'Hérault.

Juste apporter tout notre soutien aux agriculteurs de Marsillargues, et se dire qu'on suit de près le sujet depuis le début, à travers notamment Renaud Lachenal, qu'on peut remonter aussi aux problématiques, c'est important de le faire au cas par cas, et ce qu'on dit depuis le début, c'est effectivement de faire le ressuyage le plus rapide possible, pour que l'on fasse le moins de dégâts possibles sur les cultures, et de préserver ça.

Au début du projet, il n'y avait pas cette question agricole qui avait été prise en compte, et c'est ça qui a poussé depuis des années le collectif à se mobiliser.

Cela a été dit tout à l'heure, et je pense que c'est important d'être aussi tous ensemble, malheureusement, on ne pourra pas tout sauver. Désolé c'est un peu violent, mais c'est aussi une réalité.

Ce qui est sûr, c'est qu'il faut que ça ait le moins d'impact possible sur la plaine agricole, qu'elle soit au nord, au sud, peu importe, c'est ce qu'on demande depuis toujours. Mais qu'elle soit sur l'emprise aussi, sur les infrastructures, mais derrière, en cas de crues, on parle aussi des crues, je l'espère, qu'on ne vivra jamais, il faut qu'on se le dise aussi, en tout cas, vous avez dit aussi qu'il faut l'aval des services de l'État qui valident.

Les services de l'État, au lieu de rester à leur bureau, ils ont intérêt de venir aussi sur le terrain voir la réalité des choses.

On le dit assez souvent, dans les bureaux, il y a des choses qui peuvent se faire, se modéliser, etc., mais en tout cas, la voix du terrain et surtout de voir la réalité, c'est le plus important, donc faites-les descendre, ils seront accueillis gentiment, tout le monde se calmera, mais faites les descendre et qu'ils ne restent pas dans leur bureau pour dire oui ou non.

Je pense qu'aussi, il y a un rôle à jouer dès maintenant dans le curage des fossés, les agriculteurs n'ont plus le droit de toucher un fossé sinon ils se font incendier, donc je pense que là aussi, il y a quelque chose à pousser pour que le nettoyage se fasse assez souvent, ça a été dit par Monsieur Villiet, il faut que ça se fasse dès maintenant et qu'on n'attende pas le début des projets, voilà.

Florian Rochette – Directeur de l’EPTB Vidourle

Donc, sur la question de la déclaration d'intérêt général de l'intervention de l'EPTB sur le ressuyage, c'est donc la définition d'un certain nombre d'actions, d'entretien, de curage, et donc, parfois aussi de recalibrage et de réorientation de pente des fossés, ce sont des choses qui peuvent démarrer avant la réalisation du projet.

On est d'ores et déjà, et Serge disait qu'il y a eu des déplacements sur site pour examiner, d'ores et déjà en train d'examiner tout ça et de préparer le dossier de déclaration d'intérêt général. Là encore, c'est une déclaration d'intérêt général demandée par un établissement public auprès d'un service de l'État en fonction d'objectifs publics.

Logiquement, ils seront instruits par les services de l'État différemment d'une posture où quelqu'un essaierait de porter atteinte à l'environnement en leur cachant quelque chose.

Donc, ça, c'est aussi la force du travail qu'on doit faire ensemble parce que, sur ce sujet-là, la lutte contre les inondations rejoint complètement l'intérêt de ressuyage agricole permanent.

Serge Rouvière – EPTB Vidourle

Pour autant, on est soumis à des règles et des difficultés de pouvoir curer.

Madame André était avec nous, il y a quelques jours. C'est une discussion qu'on a eue aussi.

On est soumis aux mêmes règles que le particulier en termes d'autorisation réglementaire avant de réaliser ses travaux au niveau environnemental. Donc, nous, on essaie de trouver le juste milieu pour que le dossier passe et qu'on puisse réaliser des travaux adéquats pour améliorer la situation.

Ce n'est pas toujours facile mais on avance, on essaie d'avancer comme ça.

Monsieur Daumas – président de la fédération de pêche de l'Hérault

Je change de casquette, je suis président de la fédération de pêche de l'Hérault et je voulais parler notamment de la protection des mas qui sont en proximité des berges du Vidourle.

Il y a les mas de Tournefort, Aujargues, il y a quatre machines de pompage, entre autres, de mémoire, qui sont maintenant habitées, plus ou moins.

Le problème est que les chemins communaux de ces occupations sont plus ou moins grattés, bousillés. Et moi, je reçois régulièrement des plaintes de la part des pêcheurs qui ne peuvent plus passer, qui se font jeter à gauche, à droite, on ne peut plus se garer dans tout ce secteur que je connais depuis que je suis petit.

Donc là, je parle, Monsieur le Maire, de l'occupation du domaine communal. Ça c'est important, on n'est pas les seuls, il y a les pêcheurs et les chasseurs.

Je sais qu'il y a 40 hectares mais il faut quand même y penser.

Donc, je conclus pour la chose suivante... je suis absolument d'accord de protéger les gens qui habitent à ras du Vidourle avec des fonds publics à la condition, que tous les droits de pêche soient remis à l'association du coin et qu'on ne puisse pas empêcher les gens d'y aller c'est logique, c'est qu'il faut le savoir.

Moi, je sais que j'ai les droits de pêche de M. Villiet, voilà il a signé, comme vous voyez, il autorise les pêcheurs à aller. Aujourd'hui ce sont les enjeux agricoles et on en parlera prochainement pour les enjeux environnementaux : le libre accès des pêcheurs.

C'est obligatoire, de toute façon, c'est la loi, vous n'y couperez pas !

Monsieur Patrice Speziale – Maire de Marsillargues

On m'a interpellé en tant que maire, donc, je vais quand même dire des choses.

C'est que, avant notre arrivée, rien n'avait été identifié, que ce soient les chemins communaux ou que ce soient les chemins de services. Donc, il a fallu qu'on fasse quand même un état de tout cela.

Donc, on a un peu plus de 30 kilomètres quand même, donc quand on dit que la mairie doit entretenir, oui, sauf que, déjà, il fallait savoir ce qu'il y avait comme chemin, et quelles classifications il y avait.

Donc, c'est un travail qu'on a fait, parce qu'avant, ça n'existait pas.

Et c'est vrai, je veux dire, au niveau de l'EPTB, j'interviens assez souvent avec eux, il y a beaucoup de choses, depuis trois ans, qu'on essaye de faire évoluer, ça n'a pas toujours été simple avec l'EPTB, je n'ai pas peur de le dire ici, Serge le sait, et chaque fois qu'il y a quelque chose à dire, je l'ais dis, mais j'évite de le faire en public, pour la bonne raison, c'est que je n'ai pas besoin d'étaler ça.

Mais s'il y a bien une commune qui défend ses agriculteurs, et moi, j'ai la fierté de le dire, c'est nous !

Donc, là-dessus, je pense que là, on peut au moins nous accorder ça.

Mademoiselle Borrás – Marsillargues

Je voulais vous remercier, parce que, franchement, ça m'a rajeunie.

Vous m'avez donné des leçons pendant deux heures. Mais, je voudrais vous parler de deux choses.

Les impôts, on n'en a pas parlé. Donc, je suppose qu'on ne va plus payer d'impôts, puisque on va réessuyer. Donc, les jours réessuyés, on ne paye plus d'impôts, je suppose. Ou alors, c'est baissé, au minimum. Voilà, ça ne vous coûtera rien, les impôts, c'est juste une demande que vous faites à l'État.

Maintenant, sur les 62 millions, vous venez de dire que vous vous engagez, vous, à commencer dès maintenant pour le curage des fossés.

Alors, je vais demander à Mademoiselle André combien ça nous a coûté le curage des faussés et à combien on est astreint par le CEN, le Conservatoire des Espaces Naturels, qui nous a condamnés parce qu'on avait curé les fossés et que ça avait empêché les libellules et je ne sais plus quoi de nicher.

Et aujourd'hui, on est assigné au tribunal pour combien, Mademoiselle Andrée ? 33 000 euros. Est-ce que vous avez l'argent pour me payer les 33000 euros ? Parce qu'aujourd'hui et depuis le siècle dernier, c'est nous, l'ASA, qui désenfumons, désembuons, dénoyons, je ne sais pas comment vous dites, qu'on enlève l'eau de Marsillargues et tout ça, nord et sud, de tout Marsillargues et tout ça, gratuitement.

Et nous sommes que quelques propriétaires à payer ça, bénévolement, gratuitement. Alors, je remercie M. le maire qui va participer pour 100 hectares. Bravo, mais la commune de Marsillargues compte beaucoup plus d'hectares.

C'est mieux que rien, mais ce n'est pas grand-chose. Alors que si tous les habitants de Marsillargues participaient, ça ne coûterait rien.

Et nous sommes capables, nous, l'ASA, en dehors de vos pompes, qui ne vont rejeter nulle part, puisqu'il n'y a pas de débouchés à la mer, on vous le redit encore une fois, il n'y a pas de débouchés à la mer, donc il n'y aura pas de ressuyage, pas 4 jours, pas 35 jours.

Et si les pompes de l'ASA s'arrêtent, vous restez un mois dans l'eau et vous demanderez aux gens des Bouches-du-Rhône ce que ça fait de rester un mois dans l'eau.

Parce que Marsillargues, c'est un trou.

Et l'eau, gravitairement, va rester dans Marsillargues. Donc non seulement nous, on n'aura plus d'assurances, c'est parce que j'ai appelé mon assureur cet après-midi, et il m'a dit, non madame, on ne vous assurera pas si vous êtes dans un terrain où vous devez recevoir la crue. Non. C'est non. Et c'est Groupama l'assureur.

Il a dit non. C'est clair ? Voilà.

Donc si vous, vous êtes plus malin que moi, vous les appelez et vous me mettez sur un papier que oui, je serai assurée.

Non, ils ne m'assureront pas. Ce n'est même pas qu'ils ne vont pas m'indemniser, c'est qu'ils ne me veulent pas. Ils ne me prendront pas. Voilà.

Alors, depuis le début, vous nous dites on va faire ça, on a des ingénieurs, vous êtes plus malins que les ingénieurs. Vous avez 62 millions ?

Eh bien moi, je vais vous dire, il faut être humain monsieur, vous avez 62 millions, ces deux dames, que vous allez exproprier par moitié, expropriez-les totalement, payez-les et qu'elles ne s'en aillent ailleurs. Soyez humain monsieur.

Vous avez 62 millions pour payer des études ? Parce que pour l'instant, vous n'avez rien proposé d'autre que de faire des études.

Des études dont on n'a pas besoin puisqu'on règle parfaitement toutes les inondations avec l'ASA. Donc sois-vous payez quelque chose à l'ASA immédiatement, les 33000 euros qu'on doit, soit vous n'êtes pas raisonnable.

Florian Rochette – Directeur de l’EPTB Vidourle

Je dois avouer que la question sur les impôts, je ne l'ai pas complètement comprise. Ce que je peux dire de façon...

Mademoiselle Borrás - Marsillargues

C'est simple. Les impôts, aujourd'hui, on paye les terres légumières. Si demain, on ne produit plus de légumes, est-ce qu'on va payer pareil que si on produisait des légumes ou est-ce qu'on va payer pour des terres inondables ?

Florian Rochette – Directeur de l’EPTB Vidourle

Je dois être en limite de compréhension. Je n'ai pas mieux compris. Mais ce que je peux vous dire de façon certaine, c'est qu'aujourd'hui, vous avez une ASA qui a un rôle...

Mademoiselle Borrás – Marsillargues

C'est une quasi-institution, l'ASA. C'est reconnu par l'État !

Florian Rochette – Directeur de l’EPTB Vidourle

Je peux terminer ? Merci.

Et donc, c'est effectivement un regroupement de personnes dont le métier fait qu'elles ont un intérêt à agir sur le territoire en fonction de missions qui sont reconnues.

C'est pour autant une organisation qui s'inscrit, comme toutes les autres organisations et comme les établissements publics dans le cadre de la loi, sur la bonne façon de faire les choses en respect des lois et règlements, y compris environnementales, et y compris parfois, quand elles nous paraissent complexes, comme ça nous arrive aussi, parce que de temps en temps aussi, on est confronté à ce genre de choses qu'on peut considérer quasiment comme des injonctions contradictoires de certains services de l'État.

Pour autant, il faut agir. Et ce que je peux vous dire aussi avec certitude concernant la notion d'impôt, c'est que le projet de l'EPTB, est un projet qui est fait avec de l'argent public, comme c'était bien rappelé, et avec de l'argent public, en plus, qui est mobilisé à tous les niveaux des financeurs existants, puisque l'existence d'un PAPI permet de lever des fonds extrêmement importants, quasiment de l'ordre de 80%, dans le cas des 60 millions d'euros que constitue ce projet, dont 40 qui ont été rajoutés pour prendre en considération les problématiques agricoles par rapport au projet de 2015, qui ne s'occupait pas beaucoup de ces problématiques.

Donc 80% de financement, ce sont les financements et les subventions de l'État, de la région, des départements, le reste étant supporté par l'EPTB, mais l'EPTB ne fabrique pas plus l'argent que les autres.

Donc l'EPTB, c'est les EPCI, en l'occurrence pour vous, l'agglomération de Lunel, qui participent au financement de tout ça.

Moi, je suis content qu'on ait réussi à aboutir ce projet, à le présenter et à obtenir une labellisation en 2023, parce qu'aujourd'hui, vu l'état des finances publiques de l'État, je ne suis pas sûr que si on repassait devant un comité d'agrément, on aurait une écoute aussi sensible que celle que nous avons eue il y a deux ans.

Cela étant, il est clair que c'est un projet d'intérêt général, que c'est un projet public, que ça coûte cher, mais que ça répond aussi à une utilité publique, et on s'emploie à constituer un scénario qui protège le maximum de personnes.

Madame Daumas

Je ne suis pas, comment dire, experte, mais il y a deux choses qui me turlupinent.

C'est quand j'entends les eaux polluées...Les eaux polluées, normalement, c'est de l'eau de pluie.

Alors, en quoi sont-elles polluées ces eaux ? Parce que quand je pense, par exemple, à la Basse-Plaine, où j'entends mon mari parler, et puis j'ai vu aussi quelqu'un qui s'y connaissait, disant que le danger à venir, c'était la montée de sel, je me dis, que si de l'eau de pluie venait à inonder ces eaux et que cette eau vienne diminuer le taux de salinité qui est quand même un danger, je me dis, pourquoi pas ?

En plus, ces zones-là, sont des zones basses. « Papé Lamatte », mon cher beau-père, qui a écrit sur tous ces cheminements d'eau, et lui était vraiment encore plus fort que mon mari, et bien, il le disait, ce sont des terres basses, point à la ligne.

Florian Rochette – Directeur de l'EPTB Vidourle

Je voudrais quand même apporter une réponse sur ces questions d'eau polluée en cas de crue.

On était aussi tous là en 2002, et on se rappelle parfaitement les odeurs et les émanations qu'il y avait pendant la crue.

Donc, l'eau du Vidourle, en tant que telle, est plutôt saine, et elle est plutôt parmi les eaux les plus propres du secteur, et puis en plus, ce sont des eaux courantes, donc elles sont relativement saines.

On a l'eau de la vallée du Vidourle qui est classée rivière en bon état, donc c'est son bon état écologique pour la qualité de son eau.

L'eau de pluie, elle tombe, elle est plutôt propre, quoique les pluies qui dissolvent au passage, les polluants qui sont dans l'atmosphère et qu'on retrouve ensuite au sol, et qui génèrent une pollution, ça existe aussi est le risque principal, et là-dessus, je ne peux que rejoindre les interrogations et les inquiétudes qui sont soulevées par madame André.

Ce sont toutes les eaux de ruissellement qui se polluent, qui se chargent en polluant, en s'écoulant sur les voies publiques où elles récupèrent des résidus d'hydrocarbures, de caoutchouc, etc., et tout ça aboutit quand même pour finir à l'exutoire, l'exutoire final étant la mer, mais avant la mer il y a les cours d'eau.

Florian Rochette – EPTB Vidourle

Et en plus, la crue peut, c'était évoqué par mon collègue Sébastien Journet, emporter des citernes qui ne seraient pas bien arrimées, et déverser là, pour le coup, des centaines de litres d'hydrocarbures.

Par exemple, sur la basse Vallée du Vidourle, parfois, ce sont aussi des matériaux, des polystyrènes, des plastiques qui peuvent être chargés.

En 2002, le supermarché Champion de Sommières a été éperonné par la crue, et la totalité du contenu du supermarché, tous produits confondus, s'est trouvé dans la basse Vallée du Vidourle.

Ces éléments-là, sont des réalités, des polluants peuvent être chargés par la crue. C'est une réalité et c'est un problème, et c'est un des problèmes posés par la crue.

Une des réponses qu'on peut apporter, quand même, c'est aussi de limiter la quantité d'eau apportée sur les terres, parce que moins il y a d'eau, moins il y a les polluants qu'elle transporte.

Et c'est quand même fondamentalement le cas du projet qui vous est présenté, parce que sur la plaine agricole de Marsillargues, le confortement des digues, le fait de tout faire déjà pour que les 900 m³ / secondes qui passent à l'intérieur des digues, soient effectifs, qu'il y ait des pertes, comme on l'a vu, parce qu'en 2002, il y avait moins d'eau dans les digues que ce qu'il aurait pu y avoir à cause des brèches.

Donc tout ça permet déjà de diminuer par deux, indépendamment de tout le ressuyage. Il y a deux fois moins d'eau en configuration de 2002. Il y a deux fois moins d'eau dans la plaine de Marsillargues que ce qui s'est réellement produit en 2002 grâce aux aménagements.

Deux fois moins d'eau, c'est deux fois moins de temps pour l'évacuer, du ressuyage déjà, sans aucun pompage, etc.

La meilleure amélioration de ressuyage qu'on puisse avoir, c'est de ne pas porter l'eau.

L'animateur

Juste peut-être avant de prendre une ou deux dernières questions, je vais vous dire qu'il y a de prochains rendez-vous qui déjà sont fixés.

- Le 25 mars prochain, il y a une permanence en mairie à Saint-Laurent-d'Aigouze.
- Le 1er avril, il y a une permanence à Marsillargues.
- Le 8 avril, à Lunel.
- Le 4 avril, il y aura une réunion sur le format de celle-ci qui sera consacrée à l'environnement à Saint-Laurent-d'Aigouze.
- Et enfin, le 16 avril, il y aura une réunion de clôture de la concertation

Voilà. C'était pour vous rappeler le, calendrier.

Un participant

Sur le projet, est-ce que vous avez l'intention de curer le Vidourle ? Est-ce que c'est prévu ?
Je n'ai pas vu et je n'ai pas fait attention.

Serge Rouvière - EPTB Vidourle

Non, il n'y a pas de curage du Vidourle.

Le Vidourle mesure 3,50 m à 4 m de profondeur partout, à peu près. Si vous le curez, il y aura un problème en liaison avec le phénomène de transport solide.

Donc, en fait, ça va se recombler de suite et le Vidourle ne transporte pas que de l'eau. Il transporte aussi des matériaux et du gravier. Ces matériaux il les récupère plus haut et il les transporte à l'aval. Ça s'appelle le transport solide.

On a fait des relevés topographiques, on se rend compte qu'il y a des endroits où il y avait des gravières par le passé, par exemple, je prends le cas de la gravière qui se situe au mas-de-Barbut, à Saint-Laurent-d'Aigouze, vous avez toujours des hauteurs d'eau qui mesurent 9 m à cet endroit-là ou qui font entre 7 et 8 m.

Et en fait, le Vidourle ne s'est jamais comblé dans ce secteur-là, il y a un déficit de transport solide. Il y a des petits matériaux fins qui sont transportés par le Vidourle.

Mais les gros galets sont plutôt conservés dans les retenues des barrages ou sur la moyenne et la haute vallée, comme je vous l'ai montré à travers cette diapo, il faudrait curer à 9 m de profondeur pour faire passer le débit et ça déstabiliserait toutes les digues et les ponts sur la zone endiguée.

Vous avez également des seuils qui compartimentent le Vidourle. Vous avez le seuil au niveau de la station de l'ancienne centrale électrique à Marsillargues. Vous avez le seuil de Saint-Laurent-d'Aigouze.

Si vous curez, tous les seuils vont disparaître. Ils vont se détruire par le pied et ils vont disparaître. Ils vont être emportés sur ce qui se passe au niveau de nombreux cours d'eau. Si vous déstabilisez ces seuils, vous allez déstabiliser les digues et les berges.

Donc la conséquence est terrible. C'est pour ça qu'il ne faut pas passer par ce type d'actions qui sont contre nature.

L'animateur

Alors je vous rappelle juste que l'EPTB vous offre un rafraichissement, si vous le souhaitez, avec quelques cacahuètes et chips.

Et pour les personnes qui souhaitent poser des questions peut-être plus personnelles ou qui ont des choses à voir sur la carte, on a une carte qui est à votre disposition.

N'hésitez pas à venir vers nous pour pouvoir la commenter. Et en tout cas, merci, Mesdames et Messieurs, pour la qualité de cette réunion.

Bonsoir à tous.

La réunion se termine à 20h45.